



Depuis 2017, date à laquelle la Région est devenue compétente, les transports scolaires sont gratuits, pour assurer à vos enfants un égal accès à l'école et préserver votre pouvoir d'achat.

Seuls restent à votre charge des frais de gestion de 25 € par élève (dans la limite de 50 € par famille).

Si l'inscription est réalisée après le 18 juillet 2025 en ligne, 15 € de frais de gestion supplémentaires par enfant seront demandés dans la limite de 30 € par représentant légal.

Du 4 juin 2025 au 18 juillet 2025 inclus pour les inscriptions en ligne.

La Région a voulu simplifier les procédures pour les familles. Désormais, tous les enfants de la région s'inscrivant sur les transports scolaires Rémi doivent, de préférence, le faire en ligne, et peuvent, sauf cas particulier, payer en ligne. La carte de transport préchargée sera alors envoyée par courrier directement à votre domicile, ou les droits seront reconduits sur la carte JVMalin si votre enfant en dispose déjà d'une.

Vous pouvez donc réaliser les formalités nécessaires, en cliquant sur la rubrique [Transport scolaire/inscriptions et en choisissant votre département de résidence](#)

(le département du lieu de scolarité n'est pas à prendre en compte).

